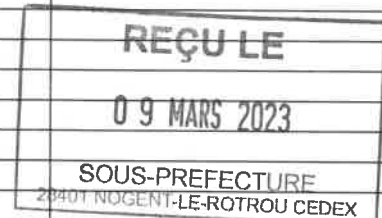


Date de transmission de la convocation 21 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	A compteur	X	JOLY Jimmy (de 19h30 à 20h10)
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	GAUTHIER Nicole



Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

AVENANTS AU MARCHE TRAVAUX EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE
(Délibération 3-27/02/2023)

Stéphane COURPOTIN présente deux avenants dans le cadre des travaux d'extension du restaurant scolaire :

- LINEA BOIS – Plus-value : 2 894,43 € HT soit 3 473,32 € TTC
- BECHE - Moins-value : 1 200,78 € HT soit 1 440,94 € TTC

Stéphane COURPOTIN propose d'accepter les modifications proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer les avenants à intervenir avec les entreprises, tel qu'exposé ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Pour le maire empêché

V. TRIVERIO Adjoint



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 09/03/2023 et de la publication le 09/03/2023, le 09/03/2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN
Pour le maire empêché

V. TRIVERIO Adjoint

